

Que voulons-nous ? ; Menaces sur les libertés

Campagne au Dauphinat de Christian Charrière-Bournazel

(Paris, 13 et 14 novembre 2006)

Retour sur deux réunions de campagne organisées par Christian Charrière-Bournazel les 13 et 14 novembre 2006.

• Le 13 novembre dernier, Christian Charrière-Bournazel avait donné rendez-vous à l'Auditorium de la Maison du Barreau pour débattre de ses engagements à quinze jours de l'élection, invitant la profession à répondre avec clarté et assurance à la question « Que voulons-nous ? ».

Avant de répondre précisément à cette question, Christian Charrière-Bournazel a tout d'abord rappelé les grandes étapes de sa campagne menée autour de trois thèmes majeurs : écoute, dialogue et rassemblement. « L'écoute » avec les deux questionnaires toujours en ligne sur son site (*), son blog et les douze groupes de réflexion qui se sont réunis de décembre 2005 à juin 2006 afin d'échanger

(*) www.charriere-bournazel.com

sur les satisfactions et les difficultés rencontrées dans l'exercice de la profession.

Le « dialogue » avec les nombreuses rencontres et déplacements dans les cabinets, à la buvette du Palais et grâce à ses différentes réunions publiques, et notamment celles du 12 juin (« Des femmes contre les injustices, l'honneur de la transgression »), du 12 septembre (« Avocats, cultivons ensemble la volonté d'entreprendre, créer, structurer et pérenniser nos cabinets »), du 11 octobre 2006 (« Avocats, changeons la procédure pénale, une urgence démocratique, une nécessité éthique »), et du 17 octobre 2006 (« Avocats, quels sont les effets des réformes récentes sur notre exercice professionnel, médiation, droit de la famille, avocat mandataire »).

À la question précise « que voulons-nous ? », Christian Charrière-Bournazel a répondu par un rappel de ses engagements pour être, s'il est élu, « l'avo-



Réunion du 14 novembre. De gauche à droite : Yves Baudelot, Didier Leick, Olivier Lagrave, Henri Leclerc, Catherine Mabile, Jean-Louis Pelletier et Christian Charrière-Bournazel

Photos : Christophe Petit-Tesson

cat des avocats, l'avocat des forces vives, l'avocat de la déontologie, le Bâtonnier du Barreau de Paris en permanence à Paris et l'avocat des libertés fondamentales ».

Christian Charrière-Bournazel donna ensuite la parole aux nombreux candidats au conseil de l'Ordre présents pour leur proposer d'exposer leur projet personnel et attentes. La soirée se termina par de nombreuses questions et témoignages enthousiastes.

- Le 14 novembre au soir, Christian Charrière-Bournazel avait réuni autour de lui Yves Baudelot, Philip Cohen, Antoine Comte, Emmanuelle Kneusé, Olivier Lagrave, Henri Leclerc, Didier Leick, Philippe Lemaire, Jean-Paul Levy, Catherine Mabile, et Jean-Louis Pelletier pour échanger sur le thème « Menaces sur les libertés : avocats, agissons ! ».

Christian Charrière-Bournazel expliqua en introduction que l'enjeu des élections des 28 et 29 novembre prochains portera notamment sur la défense des libertés fondamentales, en ce que « *de manière scandaleuse et organisée, la profession subit un reflux systématique de nos libertés qui remet en cause l'idéal démocratique que les avocats servent pour la société toute entière* ». Christian Charrière-Bournazel a expliqué se porter candidat avec l'esprit de résistance qui doit animer le Bâtonnier de Paris sur ces enjeux.

La soirée fut scindée en deux temps forts ponctués de nombreuses anecdotes du vécu des pénalistes : première partie de soirée sur les dernières dérives portées à l'idéal démocratique (lois Perben I et II, témoin anonyme, garde à vue portée à six jours, deuxième directive blanchiment transposée par le décret du 26 juin 2006, menaces de la troisième directive non encore transposée, perquisitions chez



Réunion du 13 novembre

le Bâtonnier) ; seconde partie de soirée sur le rôle des avocats en matière de libertés et sur le rôle de l'Ordre (perquisitions dans les cabinets des avocats ou à leur domicile, convocations d'avocats par la police judiciaire, protection du secret et assistance de l'Ordre, solidarité internationale des avocats sans frontières, présomption d'innocence et communications à la presse, droits de la défense en cours d'instruction, rôle de l'Ordre et du Bâtonnier pour la défense des droits de l'homme et des libertés).